



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

Envoyé en préfecture le 11/03/2020

Reçu en préfecture le 11/03/2020

Affiché le 11/03/2020

ID : 040-200039253-20200302-DEL2020YD020303-DE



L'an deux mille vingt, le deux mars à seize heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de rivières du Marensin et du Born, dûment convoqué le vingt-quatre février deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du centre médico-social de Castets, sous la présidence de M. Jean MORA.

Identifiant : DEL2020YD020303

**PRESENTS :** Marjorie LANNELUC, Corine VERDIER-SLAWINSKI, Jean MORA, Joseph DESBIEYS, Pierre LAPEYRE, Max LAFORIE, Claude BIERE, Antoine MENAUT, Jean-Paul DEZES, Jean GOURDON, Jean-Jacques LEBLOND et Gérard NAPIAS.

**ABSENTS :** Sébastien MENAUT, Pierre INDA, Ange CARAMANTE excusés.

**POUVOIR :** Ange CARAMANTE à Jean MORA, Pierre INDA à Max LAFORIE.

**M. Gérard NAPIAS est élu secrétaire de séance.**

Membres en exercice : 15      Présents : 12      Pouvoir : 2

### **OBJET :** Affectation du résultat du budget du SMRMB pour l'exercice 2019

Conformément aux articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles d'affectation des résultats :

Sur proposition de M. le Président,

Après délibérations, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de l'exercice comptable 2019 comme suit :

19.588,03€. en report à nouveau au compte 002 (Recettes de Fonctionnement)

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**Le Président.**

Jean MORA

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES

DU MARENSIN ET DU BORN